

COMMUNIQUE DE PRESSE N°3/2020

Rabat, le 04/02/2020

A horizontal bar with a blue segment on the left and three smaller segments in yellow, green, and red on the right.

## Communiqué de presse

### Un accord maroco-américain permet l'ouverture du marché des États-Unis à la framboise marocaine

Les négociations techniques entamées entre l'Office National de la Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) et le Service D'inspection Sanitaire des Animaux et des Plantes aux Etats Unis (APHIS) ont abouti à la signature du plan d'action opérationnel. Cette signature donne le feu vert à l'ouverture officielle, pour la première fois du marché américain aux exportations marocaines de framboises. Cet accord est le fruit des négociations initiées entre le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêt au Maroc et son homologue américain.

Les autorités américaines exigent par ailleurs que ce fruit soit emballé dans les unités de conditionnement autorisées par l'ONSSA. Ils exigent aussi que toute exportation doit impérativement être accompagnée d'un certificat phytosanitaire délivré par l'Office. Ce certificat atteste que les fruits ont été effectivement produits et emballés conformément aux exigences des États-Unis (USA).

Il est à souligner que le nombre d'établissements autorisés par les services compétents de l'ONSSA, qui opèrent dans le secteur des fruits rouges s'élève à 68.

L'ouverture de ce nouveau marché contribuera à l'augmentation des exportations marocaines de fruits rouges, filière **qui a connu un développement continu au cours des dernières années dans le cadre du Plan Maroc Vert et les efforts des professionnels du secteur**. Il faut noter que le Maroc exporte plus de **140.000 tonnes**

**de** fruits rouges **par an** vers plus de quarante pays, dont les pays membres de l'Union Européenne.

Dans le cadre de son intervention dans la filière des fruits rouges, l'ONSSA assure le contrôle et la protection de ces fruits. En outre, les services compétents de l'Office procèdent à la délivrance des autorisations sanitaires aux établissements qui opèrent dans le secteur, ainsi qu'au contrôle de l'exportation des plants et des produits de fruits rouges.

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.



[communication@onssa.gov.ma](mailto:communication@onssa.gov.ma)



+212673997838 / +212537676554



@Onssamaroc



@Onssacom